

PROCÈS-VERBAL

d'une assemblée publique de la *Commission du conseil municipal sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie* tenue le mercredi 19 avril 2006, à 19 h, à l'hôtel de ville, salle du conseil, 275, rue Notre-Dame Est, Montréal.

Objet : Étude du diagnostic et du plan de rattrapage du réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal.

SONT PRÉSENTS :

Mme Marie Cinq-Mars, présidente
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement d'Outremont

M. Claude Trudel, vice-président
Maire d'arrondissement
Arrondissement de Verdun-

M. André Bélisle
Conseiller de ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Michèle D. Biron
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Saint-Laurent

M. Karim Boulos
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Ville-Marie

Mme Isabel Dos Santos
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement du Plateau–Mont-Royal

M. Gilles Grondin
Conseiller de ville
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

EST ABSENT :

M. Mario Battista (absence motivée)
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement de Saint-Léonard

Assistance : 31 personnes

1. Ouverture de l'assemblée

Mme Marie-Cinq Mars, présidente de la commission, souhaite la bienvenue au public. Elle se présente et demande aux commissaires de faire de même. Elle signale l'absence du commissaire **Mario Battista**. Elle souligne la présence de **M. Benoit Labonté**, membre du comité exécutif et responsable du Centre-ville ainsi que de la Culture (incluant le patrimoine, les bibliothèques, le marketing et le branding). M. Labonté est également maire de l'arrondissement de Ville-Marie et membre des conseils municipal et d'agglomération. Elle souligne également la présence de **Mme**

Soraya Martinez, conseillère associée au comité exécutif pour la culture et le patrimoine. Mme Martinez siège à titre de conseillère de ville de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Mme Cinq-Mars demande aux représentants du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (Service du DCQMVDE) de se présenter. Il s'agit de **Mme Louise Guillemette-Labory**, directrice associée, et de **M. Luc Jodoin**, chef de division, tous deux de la Direction du développement culturel et des bibliothèques. Mme Cinq-Mars excuse l'absence de **Mme Rachel Laperrière**, directrice générale adjointe du Service du DCQMVDE.

Mme Cinq-Mars mentionne que la commission débute, ce soir, son programme d'activités pour l'année 2006. La première assemblée sera consacrée à l'étude du diagnostic et du plan de rattrapage du réseau des bibliothèques municipales de la Ville de Montréal. Les prochains sujets d'étude de la commission seront annoncés au moyen de communiqués de presse. Elle invite le public à écrire à commissions_greffe@ville.montreal.qc.ca pour en savoir davantage sur les travaux de la commission.

Mme Cinq-Mars explique le déroulement de l'assemblée. Elle ajoute que la commission adoptera ses recommandations le 9 mai, à 19 h, à la salle du conseil, et déposera son rapport au conseil municipal le 23 mai 2006.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du **conseiller Karim Boulos**, appuyée par le **conseiller Claude Trudel**, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Étude du diagnostic et du plan de rattrapage du réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal

Mme Cinq-Mars invite **M. Labonté** à s'adresser à l'assemblée. Celui-ci remercie la commission d'étudier le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal. Il explique que la création de la richesse et du progrès social, dans le cadre actuel de la mondialisation, repose sur les idées, l'éducation et la culture. Dans ce contexte, la bibliothèque joue le rôle d'un incubateur économique, d'un agent de développement social et est un milieu de vie et de citoyenneté. Le temps est venu, explique **M. Labonté**, d'optimiser le réseau des bibliothèques. Il souligne que la bibliothèque permet aux citoyens d'avoir accès au savoir, à la culture et aux connaissances ; elle est aussi un lieu de formation et d'apprentissage et contribue à la lutte contre l'analphabétisme. Il explique que le diagnostic du réseau des bibliothèques démontre d'importantes lacunes nécessitant la mise en œuvre d'un plan de rattrapage échelonné sur une période de 10 ans. Il décrit brièvement les actions correctrices ciblées par le diagnostic : l'accroissement des heures d'ouverture, l'embauche d'un personnel spécialisé, la construction ou l'aménagement de bibliothèques et le développement des collections. Il félicite la commission pour son travail et conclut en soulignant l'importance de la concertation et du partenariat et la nécessité d'offrir aux citoyens les moyens de formation nécessaires à leur développement, leur intégration et leur participation à la vie sociale et économique.

Mme Cinq-Mars présente ensuite le contexte dans lequel la commission a entrepris l'étude du plan de rattrapage des bibliothèques. Elle mentionne que le Sommet de Montréal, tenu en juin 2002, fut l'occasion pour les citoyens, les organismes et les élus de la nouvelle ville de Montréal de faire du développement du réseau des bibliothèques une priorité. Elle souligne que l'Administration municipale a fait sienne cette priorité d'action et s'est engagée par le biais de sa *Politique sur le développement culturel*, à se doter d'un plan de rattrapage visant la mise à niveau de

son réseau de bibliothèques, l'objectif étant d'atteindre la moyenne de service des grandes villes canadiennes sur une période de 10 ans.

Elle insiste sur le fait que le plan de rattrapage contribuera de manière tangible à la mise en place d'un réseau de bibliothèques accessible à tous et répondant aux besoins des diverses clientèles et à faire de Montréal une Ville de lecture, une Ville de savoir. La commission, poursuit **Mme Cinq-Mars**, étudiera, ce soir, les priorités d'actions et les normes de qualité prévues au plan de rattrapage du réseau des bibliothèques, plan qui guidera les actions des arrondissements et de l'Administration municipale au cours des prochaines années. Elle souligne l'importance de la concertation entre les acteurs concernés (services corporatifs, arrondissements, bibliothèques et organismes du milieu), le partage de l'expertise et la mise en commun des ressources. Elle estime que le réseau des bibliothèques municipales a un rôle primordial à jouer auprès des enfants et des adolescents afin de favoriser leurs apprentissages et leurs découvertes. Elle conclut en expliquant que pour bon nombre de citoyens de tous âges et de toutes origines, la bibliothèque est la porte d'entrée, le premier lieu de rencontre avec la culture sous toutes ses formes.

À la demande de **Mme Cinq-Mars**, **Mme Louise Guillemette-Labory** présente le diagnostic du réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal ainsi que les normes de qualité qui ont été définies dans le but de consolider le réseau.

A) Le diagnostic du réseau des bibliothèques publiques de la Ville de Montréal

Mme Guillemette-Labory mentionne les raisons justifiant la préparation d'un diagnostic sur le réseau des bibliothèques : le cadre législatif (2001) de la nouvelle Ville définissant les compétences des arrondissements et de la ville-centre, le Sommet de Montréal (2002) et le contrat de Ville (2003 à 2007) lequel implique un accord financier et une collaboration avec le gouvernement du Québec pour la préparation du diagnostic. Elle ajoute que les disparités entre les bibliothèques de l'île de Montréal sont documentées depuis de nombreuses années et que la Ville de Montréal accuse un retard historique au niveau de son offre de services. Le diagnostic se base sur des données de 2002. Une mise à jour du document est en cours de préparation et tiendra compte de la réorganisation municipale du 1^{er} janvier 2006, qui s'est traduit, souligne Mme Guillemette-Labory, par le départ des bibliothèques les mieux dotées. Elle fait remarquer que l'ensemble des bibliothèques de l'île regroupe un patrimoine de 4,5 millions de documents.

Elle trace ensuite le portrait socio-économique de la population de l'île de Montréal: le taux de décrochage scolaire est de 44 % à Montréal alors qu'il est de 28 % pour le Québec; 35 % du budget de la Sécurité du revenu est dépensé à Montréal alors que 25 % de la population y vit; 70 % des immigrants s'installent à Montréal. Elle décrit ensuite les variations importantes entre les arrondissements concernant divers indicateurs socio-économiques (la population, le taux d'immigration, le revenu moyen et le taux de scolarité).

Mme Guillemette-Labory explique que la grande variation de la densité de la population au km (entre 650 et 13 000 habitants) est un facteur qui a un impact important sur l'analyse de la desserte. Elle note que la norme québécoise (actuellement en révision) d'un point de service au km² ne répond tout simplement pas aux besoins de la population. Cette norme n'a pas pour effet de résoudre la question des disparités entre les points de services sur l'Île de Montréal. Elle explique de manière détaillée que la desserte devrait plutôt varier selon la *densité de la population*, soit sur la base d'un modèle à « géométrie variable », lequel permettrait de réduire les disparités entre les bibliothèques.

Elle explique que l'analyse des points de services a fait ressortir que certains arrondissements sont bien desservis par le réseau des bibliothèques et d'autres moins. Elle est d'avis que la planification de l'offre de services doit se faire dans une perspective réseau, comporter différents niveaux de services et impliquer davantage

les partenaires du milieu, ce qui permettrait d'économiser la construction de cinq bibliothèques, estime Mme Guillemette-Labory. Elle cite en exemple la ville de Saint-Louis, USA, où l'on retrouve trois niveaux de services : une bibliothèque centrale, des bibliothèques de quartier et des points de services (genre d'abribus localisés sur les trajets d'autobus et ouverts le matin et le soir.

Le personnel spécialisé et la médiation

Mme Guillemette-Labory explique que le virage médiation est nécessaire pour aller à la rencontre du lecteur, donner le goût de la lecture et faire en sorte que les ressources des bibliothèques soient davantage utilisées pour favoriser, par exemple, les apprentissages après l'école. Au chapitre de la médiation, la Ville de Montréal a investi moins que les autres villes du Canada. Mme Guillemette-Labory met en relation les taux records d'alphabétisation et de décrochage scolaire que l'on retrouve à Montréal et le faible taux de fréquentation des bibliothèques par la clientèle jeunesse, l'un des plus bas au Canada. Elle est d'avis que le virage médiation est essentiel afin de contribuer à faire de Montréal une Ville de savoir, de création et d'innovation.

Mme Guillemette-Labory explique que la Ville de Montréal accuse un déficit global de 105 bibliothécaires par rapport à la moyenne des villes canadiennes de plus de 500 000 habitants. Toutes catégories d'employés confondues, ce déficit était de 426 employés en 2002 et grimpe à plus de 500 en 2006 pour Montréal. Elle observe que le départ des villes reconstituées a eu pour effet de faire ressortir davantage le manque de ressources du réseau. Elle présente les taux moyens des ressources disponibles par arrondissement.

Un survol des collections

Mme Guillemette-Labory passe en revue l'inventaire des collections, des livres, des non-livres (cartes, cassettes, CD, DVD, etc.) et des périodiques. Elle mentionne qu'un des objectifs de la *Politique de la lecture et du livre* du ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec (1998) établit à trois le nombre de livres par habitant. Sur la base de cet objectif, un déficit global d'environ 1,634 million de livres a été constaté en 2004; il était de 1,242 million en 2002, soit avant le départ des bibliothèques des villes reconstituées. Mme Guillemette-Labory dresse ensuite la situation des arrondissements par rapport à cette norme : 85 % de la population montréalaise dispose de moins de 3 livres per capita.

La question des langues

Mme Guillemette présente la répartition des livres selon la langue. Les collections en langue étrangère, offertes en 18 langues, sont concentrées principalement à la bibliothèque interculturelle Mile-End. Plusieurs arrondissements à forte concentration d'immigrants n'offrent pas ou peu de collections en langue étrangère. Ce type de collection nécessite un personnel qualifié occasionnant des coûts supplémentaires. La mise en réseau des bibliothèques favorisera le partage ces collections, explique-t-elle.

Les heures et les jours d'ouverture

Mme Guillemette-Labory passe en revue les taux moyens des heures d'ouverture des bibliothèques des arrondissements. Elle mentionne que 62 % de la population n'a pas accès à un nombre d'heures d'ouverture convenable. Elle note les déficits et les disparités entre les arrondissements à ce chapitre. Environ 60 % de la population, répartie dans 11 arrondissements, n'a accès qu'à 286 jours d'ouverture par année, ce qui correspond à une période de fermeture annuelle d'environ deux mois.

Les points forts et les carences des services

Mme Guillemette-Labory traite des points forts du service à la clientèle, notamment l'abonnement gratuit pour le service de base ; le service de prêt à domicile pour les personnes à mobilité réduite ; le programme de médiation innovateur visant l'intégration des nouveaux arrivants ; l'accessibilité des postes informatiques et d'Internet. Elle mentionne que la Fondation Gates a financé l'achat d'ordinateurs.

Mme Guillemette-Labory expose les carences des services des bibliothèques : l'absence d'une carte d'abonnement universelle dans tout le réseau ; l'hétérogénéité des politiques de prêt ; l'absence d'un service généralisé de prêt et de livraison de document entre les bibliothèques ; la disparité dans la médiation ; les services aux jeunes; et l'offre de services aux personnes immigrantes qui est déficiente dans plusieurs arrondissements. Elle fait remarquer que l'abonnement universel pour tout le réseau est en voie d'être résolu par la mise en fonction d'une carte paramétrée. Les politiques de prêt et la tarification des amendes nécessitent également d'être harmonisées.

Le soutien au milieu scolaire

Mme Guillemette-Labory présente les interventions et activités destinées aux élèves des écoles primaires et secondaires. Ce soutien aux bibliothèques scolaires représente un investissement de 800 000\$ en ressources humaines et matérielles.

Les systèmes de gestion documentaire

Mme Guillemette-Labory explique que la gestion documentaire se fait par le biais de 8 systèmes différents. Un budget de 4,1 M\$ a été prévu au PTI 2005-2007 pour l'implantation d'un système de gestion uniforme. Elle en présente les avantages : une meilleure information de gestion, une carte d'abonné universelle, des services en ligne et des économies d'échelle.

Les espaces

Par rapport à la moyenne canadienne, le réseau des bibliothèques doit remédier à un déficit global de 30 300 m². Près de 85 % de la population n'a pas accès à une bibliothèque offrant un espace adéquat comparativement à la moyenne canadienne.

Mme Guillemette-Labory présente ensuite les actions prioritaires à mettre à place :

- assurer à la population montréalaise l'accès à une offre de service de qualité ;
- augmenter le lectorat et la fréquentation des bibliothèques chez les 17 ans et moins ;
- renforcer l'utilisation des bibliothèques comme outil d'intégration sociale ;
- renforcer le rôle des bibliothèques comme milieu de vie ;
- contribuer à faire de Montréal une ville de lecture et de savoir.

Mme Guillemette-Labory poursuit en expliquant que les actions à mettre œuvre doivent respecter des critères de qualité communs. Les actions s'inscrivent dans le cadre d'un plan de consolidation sur 10 ans et viseront : l'optimisation des heures d'ouverture, l'ajout de personnel afin d'améliorer le service de médiation, la mise à niveau des collections et la mise aux normes des espaces.

B) Présentation des normes de qualité et du plan de rattrapage

Elle expose ensuite les normes de qualité que doit viser le réseau des bibliothèques et précise qu'un *comité des normes minimales* a été créé pour réaliser, notamment, un plan d'affaires et établir des normes et des mesures de performance.

Le plan d'affaires ou de rattrapage comprend 5 axes stratégiques. Chaque axe comporte des objectifs spécifiques définis par une norme de qualité quantifiable, tels que :

- 1) la superficie requise en m² : 57,5 m² par 1000 habitants
- 2) le nombre minimal d'heures et de jours d'ouverture : 62 heures par semaine et 324 jours par année;
- 3) le nombre de livres par habitant: 3 ;
- 4) le nombre d'employés : 1,43 par 2000 habitants.

Mme Guillemette-Labory présente ensuite la liste des services de base dont les modalités sont visées par les normes minimales.

Échéancier et budget

Mme Guillemette-Labory présente les sommes nécessaires pour la réalisation du plan de rattrapage. Ces montants totalisent 175 M\$ et seront versés par le biais de PTI sur une période de 10 ans. En comptabilisant les sommes récurrentes, le total des investissements se chiffre à 250 M\$.

Elle termine sa présentation en décrivant les principaux impacts du plan de rattrapage et en soulignant qu'il permettra une offre de services comparable à la moyenne des villes canadiennes. Elle précise que les normes pourront être réajustées en cours de route.

4.0 Période de questions et commentaires du public

Mme Cinq-Mars invite les personnes inscrites à la période de questions et commentaires à s'adresser à la commission.

1) Mme Diane Mittermeyer félicite Mme Guillemette-Labory et son équipe pour l'ensemble du travail qui a été réalisé pour l'élaboration du diagnostic et du plan de rattrapage. Elle déplore la fermeture, il y a plusieurs années, de la bibliothèque du métro Mc Gill. Elle souhaite savoir à quel moment le diagnostic sera mis à jour avec les données 2006, soit depuis la réorganisation municipale.

- **M. Jodoin** précise qu'une version du document sera mise à jour sur la base des données 2004 et sera diffusé d'ici quelques semaines sur la page Internet des bibliothèques de la Ville.

Mme Mittermeyer demande de quelle manière la Ville peut s'assurer de la collaboration des arrondissements à la mise en place du plan de rattrapage.

- **M. Benoit Labonté** rappelle que les bibliothèques relèvent de la compétence des arrondissements. Il ajoute que le rôle de la ville-centre consiste notamment à développer des normes de qualité afin de relever le niveau de services dans les bibliothèques. Ces interventions sont réalisées par le biais d'incitatifs financiers ou de transferts budgétaires.

2) Mme Régine Horinstein, représentante de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec, félicite toute l'équipe de la Direction des bibliothèques pour la présentation et le travail accompli. Elle fait part des commentaires et suggestions des membres de son comité de travail. Concernant le financement du réseau des bibliothèques, elle propose la mise en place de moyens pour que les arrondissements consacrent une portion du surplus (total estimé à 35,9 M\$) qui leur sera versé à la mise à niveau de leurs bibliothèques. Elle poursuit en suggérant que les impôts fonciers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), payés à la Ville de Montréal par le gouvernement du Québec, soient réinvestis dans le réseau des bibliothèques pour sa mise aux normes. Elle appuie l'embauche de ressources humaines. Elle propose à la Ville la collaboration sa corporation afin de participer à l'élaboration de programmes de formation pour le personnel des bibliothèques.

- **M. Labonté** mentionne qu'un montant de 1,9 M\$ en provenance du surplus 2005 de la Ville sera affecté à la mise aux normes du réseau des bibliothèques. Concernant l'investissement dans le réseau des bibliothèques des taxes foncières de BAnQ (4,3 M\$), qui seront versées à partir de 2007 par le gouvernement du Québec, il mentionne qu'il s'agit d'une proposition intéressante et que ce dossier est présentement à l'étude par l'administration municipale. Il ajoute que la Politique du développement culturel, adopté en août 2005 à l'unanimité des membres du conseil de ville, spécifie notamment que 5 % du budget de la Ville doit être consacré à la culture.

3) M. John Dinsmore. M. Dinsmore est président de la Bibliothèque Fraser-Hickmore, une bibliothèque privée localisée dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâces (CDN-NDG). Il félicite toute l'équipe de la Direction du développement culturel et des bibliothèques et souligne la qualité du travail accompli par Mme Guillemette-Labory, directrice associée. Il fait remarquer que les bibliothèques de cet arrondissement sont particulièrement déficitaires en regard des normes de qualité présentées dans le *Diagnostic des bibliothèques municipales de l'Île de Montréal*. Il offre sa collaboration afin de contribuer à la mise à niveau de l'offre de service des bibliothèques publiques de l'arrondissement.

- **Mme Soraya Martinez**, remercie M. Dinsmore pour ses commentaires. Elle rappelle qu'il est de la responsabilité des arrondissements de prévoir dans leur plan de consolidation de leurs bibliothèques la contribution éventuelle des bibliothèques privées. Elle suggère à M. Dinsmore d'adresser sa proposition à ce sujet aux élus du conseil d'arrondissement de l'arrondissement CDN-NDG.

4) Mme O'Connor se présente à titre de résidente de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et mère de deux enfants. Elle réitère les félicitations adressées à l'équipe de la Direction des bibliothèques par les intervenants précédents. Elle félicite également la Ville pour son investissement de 450 000\$ afin de développer le réseau des bibliothèques dans son arrondissement. Elle estime qu'il s'agit d'un effort louable mais insuffisant afin que les bibliothèques puissent rattraper l'écart par rapport aux normes de qualité, telles que l'achat de documents, l'accessibilité des lieux et la dotation en ressources humaines. Elle fait part de son rêve à l'assemblée, soit la construction ou l'aménagement d'une bibliothèque dans son arrondissement. Elle demande si un plan est prévu pour le développement du réseau des bibliothèques dans son arrondissement.

- **M. Labonté** mentionne qu'il fait sien le rêve de Mme O'Connor et que les élus de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie le sensibilisent régulièrement aux besoins de leurs bibliothèques. D'ici quelques semaines, il annoncera le transfert de sommes supplémentaires aux arrondissements pour la mise à niveau du réseau des bibliothèques. Il ajoute que M. Boulos, Mme Martinez et lui-même sont très sensibilisés aux besoins du réseau.

5) Mme Chantal Vaillancourt, félicite également l'équipe de Direction des bibliothèques de la Ville. Elle demande des précisions sur l'avenir des services offerts à la clientèle jeunesse par la Bibliothèque centrale.

- **Mme Guillemette-Labory** précise que la ville-centre est responsable de la bibliothèque centrale, que le service aux adultes a été transféré aux arrondissements depuis la création de la BNQ et que le service dédié à la clientèle jeunesse demeure maintenu. Concernant ce service, elle ajoute que la ville-centre travaille avec l'arrondissement de Ville-Marie à l'élaboration d'un service dédié à la famille, ce qui impliquera sa relocalisation dans un local plus adéquat de l'arrondissement.

Mme Chantal Vaillancourt fait remarquer que le soutien des bibliothèques de la Ville au milieu scolaire représente des sommes importantes. Elle demande si des ententes de partenariat sont prévues avec les ministères de l'Éducation et de la Culture à cet effet.

- **Mme Guillemette-Labory** mentionne que les bibliothèques scolaires sont dans une situation désastreuse. Elle rappelle le taux de décrochage scolaire (44%) au Québec et fait le lien avec l'état du réseau des bibliothèques. Elle souligne qu'un comité de travail formé de représentants des commissions scolaires, du ministère de l'Éducation et de la Ville étudie les diverses avenues possibles pour optimiser l'utilisation des ressources disponibles.
- **M. Benoit Labonté** tient à souligner qu'à titre de maire de l'arrondissement de Ville-Marie et responsable au comité exécutif des dossiers de la culture, il assure un suivi sur ce dossier avec la collaboration de M. Boulos, conseiller d'arrondissement.

6) M. Philippe Coté fait part à la commission de ses réflexions sur l'historique du réseau des bibliothèques de la Ville. Il mentionne que la mise en place d'un catalogue électronique à l'ancienne bibliothèque centrale avait eu pour effet d'augmenter le lectorat. Il s'informe sur la possibilité que la carte d'accès au métro et aux autobus (CAM) de la Société de transport de Montréal puisse être utilisée pour accéder au réseau des bibliothèques.

- **M. Claude Trudel**, mentionne que l'idée est intéressante. Il précise que le projet occasionnerait des déboursés importants et, en ce sens, il ne s'agit pas d'un projet prioritaire pour la STM considérant les contraintes financières de l'organisme.

M. Philippe Coté demande des précisions sur le développement des points de services des bibliothèques en rapport avec celui du réseau des maisons de la culture. Il demande si la ville-centre est responsable de la mise en œuvre des projets.

- **M. Martinez** tient à préciser que l'emplacement des bibliothèques, la nature de l'offre de services et son arrimage avec la maison de la culture relèvent de l'arrondissement.

7) M. Sam Boskey, ancien conseiller municipal, rappelle qu'il a déjà présidé une consultation sur les bibliothèques, en 1989. À son avis, les élus ont la responsabilité d'analyser davantage les difficultés auxquelles est confronté le réseau des bibliothèques afin d'éviter de répéter les mêmes erreurs. Il insiste sur l'importance de développer la mission sociale de la bibliothèque auprès de ses diverses clientèles dont celles touchées par le décrochage scolaire. Il souligne la nécessité d'aller à la rencontre du lecteur par le biais d'activités de médiation, de stimuler l'offre en quelque sorte. L'augmentation de l'offre des collections ne peut résoudre à elle seule la baisse d'affluence. Il estime que la mission et l'offre de services des bibliothèques doivent s'adapter à l'environnement Internet où il est possible d'y consulter une multitude de documents (livres, périodiques, etc.). Il aborde la

question de la motivation des employés dont celle des bibliothécaires et suggère à la Direction des bibliothèques d'être à l'écoute de leurs points de vue sur les restructurations du réseau entreprises au cours des 15 dernières années afin d'identifier les facteurs de réussite. Il invite la Ville de Montréal à tenir compte des écarts entre les arrondissements et à adapter ses interventions en fonction des besoins particuliers.

Mme Cinq-Mars demande à Mme Guillemette-Labory de décrire l'expérience de médiation auprès de la clientèle des cliniques médicales.

- **Mme Guillemette-Labory** décrit le programme Contact mis en place dans les arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal. Le programme consiste à sensibiliser la population immigrante à fréquenter leur bibliothèque par le biais d'activités d'animation valorisant les livres, par la lecture d'une histoire par exemple. Les parents sont ensuite invités à découvrir toutes les ressources (livres, vidéo, ouvrage technique, etc.) de leur bibliothèque.

8) M. Louis Rastelli, citoyen du quartier Mile-End, écrivain et notamment directeur de la Fédération des écrivains du Québec, estime que les livres des petits éditeurs montréalais se retrouvent en très faible nombre dans les bibliothèques. Il suggère que la Ville facilite l'accessibilité de ces livres dans les bibliothèques. Il est d'avis que les bibliothèques de l'arrondissement du Plateau–Mont-Royal et celle en particulier du quartier Mile-End requièrent davantage de personnel que ne le démontre le diagnostic. Il fait part de son projet d'introduire des machines distributrices d'art, de culture et de littérature dans les bibliothèques.

- **Mme Guillemette-Labory** explique que les bibliothèques de la Ville encourage l'offre de collections des éditeurs québécois, lesquels sont situés principalement à Montréal. Elle ajoute qu'une mesure a été introduite pour faciliter l'entrée dans les bibliothèques des livres des petits éditeurs et des écrivains qui publient à leur compte.
- **Mme Dos Santos** tient à souligner que le portrait statistique des bibliothèques de l'arrondissement du Plateau–Mont-Royal présenté dans le diagnostic est quelque peu faussé compte tenu qu'il inclut les données de la BNQ.
- **M. Labonté** rappelle que les mesures qui seront annoncées d'ici quelques semaines concernant notamment l'augmentation des heures d'ouverture des bibliothèques permettront d'améliorer la situation des bibliothèques dont celle de l'arrondissement du Plateau–Mont-Royal.

9) M. Martin Charrette représente la bibliothèque Roxboro. Il souligne entre autres que les bibliothèques doivent être un milieu de vie. L'étude publique lui a permis d'enrichir sa connaissance de l'état de la situation sur le réseau des bibliothèques.

10) M. Henri Loiselle, président des Amis de la bibliothèque de La Salle déplore que certains arrondissements (La Salle, St-Léonard, Anjou et Verdun) appliquent un tarif d'abonnement. Il recommande que la gratuité d'accès à l'ensemble des bibliothèques figure au plan de consolidation de la Ville. Il fait remarquer que la tarification est un frein à l'abonnement et va à l'encontre d'un principe avancé par l'UNESCO, soit le droit d'accès à l'information.

- **Mme Guillemette-Labory** est également d'avis que la tarification est un frein à l'accessibilité des bibliothèques et les obstacles à ce chapitre doivent être réduits au minimum. Elle ajoute que l'accès gratuit aux bibliothèques est une condition de base de la vie démocratique.

- **M. Labonté** rappelle que la gestion des bibliothèques relève de la compétence des arrondissements et que l'accès au savoir est un principe fondamental. Il désapprouve le fait qu'un arrondissement « *boucle son budget sur le dos du savoir* ».
- **Mme Cinq-Mars** invite M. Loiseau à poursuivre ses démarches auprès de son conseil d'arrondissement.

11) M. Claude Lemire, président de l'Association des Amis de la bibliothèque de Montréal, rappelle que son organisme finance des centaines d'activités d'animation dans les bibliothèques. Il souhaite obtenir des informations supplémentaires quant à la mise en place des mesures visant à améliorer l'offre de services et à l'intégration des bibliothèques des villes reconstituées au réseau de la Ville.

- **M. Labonté** rappelle qu'il annoncera d'ici quelques semaines des mesures au chapitre de l'accessibilité des bibliothèques et des collections.
- **Mme Guillemette-Labory** explique que, dans le cadre d'ententes, l'agglomération finance BAnQ et l'harmonisation du réseau informatique entre les bibliothèques. Elle fait remarquer que ces ententes auront pour effet de favoriser la collaboration entre les bibliothèques de l'agglomération.

12) Mme Anastasia Koury, félicite l'équipe de Direction des bibliothèques de la Ville pour le diagnostic. Elle insiste sur le rôle social et éducatif des bibliothèques et sur l'importance de faire du service aux enfants une priorité car cela est un facteur de réussite scolaire. Elle approuve la mise en place d'un réseau intégré des bibliothèques de l'agglomération dans le but de favoriser l'accès aux services et à la technologie. Elle note que les documents en d'autres langues que le français représentent 1,6% des collections. Elle demande quelle est la stratégie de la Ville afin d'augmenter l'accès à ces collections et documents.

- **Mme Guillemette-Labory** explique qu'une politique est en développement avec les arrondissements dans le but d'améliorer l'offre des collections multilingues et multiculturelles. Il s'agirait d'offrir en langue étrangère des collections qui représente le patrimoine culturel des groupes culturels présent sur l'Île de Montréal. Parmi les mesures possibles, elle mentionne que des collections pourraient être dédiées à certaines bibliothèques ; les collections pourraient en outre voyager à travers le réseau. Elle ajoute que la traduction de best-sellers américains en langue étrangère sera exclue de la politique.
- **M. Labonté** estime que les citoyens, peu importe leur origine, doivent avoir accès à un patrimoine culturel en langue étrangère afin d'élargir leur vision et approfondir leurs connaissances des autres cultures.

13) Mme Catherine Clément-Talbot, conseillère d'arrondissement, arrondissement Pierrefonds-Roxboro, souligne l'importance que l'ensemble des bibliothèques de l'agglomération soient intégrées en réseau de manière à ce qu'elles soient accessibles à tous les citoyens. Elle souligne l'apport à la communauté de la bibliothèque Roxboro.

Mme Marie-Cinq Mars remercie tous les intervenants et invite les membres de la commission à poser leurs questions.

5.0 Période de questions des membres de la commission

M. André Bélisle approuve les mesures du plan de rattrapage visant à favoriser une plus grande accessibilité des enfants et des adolescents aux ressources des

bibliothèques. Il remercie les intervenants d'avoir partagé leurs expériences et fait part de leurs suggestions.

Mme Isabel Dos Santos partage sa réflexion à l'effet que les collections des bibliothèques des arrondissements devraient témoigner de la pluralité des groupes culturels qui composent un arrondissement. Ainsi, les collections des bibliothèques varieraient d'un arrondissement à l'autre selon la composition des groupes culturels. Elle note que les collections interculturelles de la bibliothèque du Mile-End sont utilisées par environ 52 % de personnes ne résidant pas dans l'arrondissement du Plateau–Mont-Royal. Considérant la vocation interculturelle et métropolitaine de cette bibliothèque, Mme Dos Santos suggère que ses coûts de gestion soient assumés en partie par l'agglomération.

- **Mme Guillemette-Labory** explique que ces suggestions seront étudiées par le comité des normes.
- **Mme Martinez** ajoute que la médiation culturelle joue un rôle très important afin de favoriser l'intégration des diverses communautés. À cet égard, elle cite en exemple le travail réalisé par le personnel de la bibliothèque William-Hingston située dans le district Parc-Extension.

M. Claude Trudel, vice-président de la commission, souligne l'excellent travail réalisé par l'équipe de Mme Guillemette-Labory sur la question du réseau des bibliothèques. Il rappelle la continuité des travaux de la présente commission avec ceux entrepris, en 2002, par la Commission sur les arts, le patrimoine et la culture dont il était le président. Il fait remarquer que l'adoption de la politique sur le développement culturel de la Ville et la réalisation du diagnostic sur le réseau des bibliothèques démontrent que l'Administration municipale est sur la bonne voie en vue d'effectuer le rattrapage nécessaire au cours des 10 prochaines années. Il offre à **M. Labonté** la collaboration de la commission pour les suites à apporter à ce dossier.

M. Karim Boulos remercie l'équipe de Mme Guillemette-Labory pour son travail ainsi que le public pour ses interventions. Il mentionne qu'il partage le point de vue d'une intervenante, Mme O'Connor. Il rappelle que l'accessibilité des bibliothèques permet l'accès au savoir et à l'éducation et que cette question est particulièrement importante pour la clientèle jeunesse. Il souligne qu'il souhaite collaborer à la mise en œuvre du plan de rattrapage.

Mme Michèle D. Biron est d'avis que les collections en langue étrangère doivent être partagées entre les arrondissements de manière à permettre un plus grand accès à ces œuvres pour les personnes d'origines diverses. Elle mentionne l'insuffisance de ces collections dans les bibliothèques de l'arrondissement de St-Laurent où l'on retrouve une forte proportion de personnes d'origines diverses. Elle demande s'il est possible de mettre en place, à très court terme, une mesure permettant la rotation de ces collections entre les bibliothèques des arrondissements. Par ailleurs, elle s'informe de la possibilité d'instaurer des ateliers d'écriture dans les bibliothèques.

- **Mme Guillemette-Labory** confirme qu'il est possible de mettre en place des ententes inter-arrondissements afin de permettre la circulation des collections en langue étrangère. Par ailleurs, elle mentionne que les bibliothèques peuvent établir des partenariats avec divers organismes tels la Fédération québécoise du loisir littéraire pour la tenue d'ateliers d'écriture et de lecture dans les bibliothèques, et ce, à faible coût.

M. Gilles Grondin félicite à son tour l'équipe de Mme Guillemette-Labory pour les pistes d'actions proposées par le Diagnostic. Il estime que les bibliothèques et les commissions scolaires devraient développer davantage d'ententes de partenariat

afin d'accroître l'offre de service auprès de la clientèle jeunesse ; il s'informe des possibilités à cet égard.

- **Mme Louise Guillemette-Labory** tient à souligner que l'établissement de partenariat entre les bibliothèques, les organismes, les écoles et les institutions est la condition essentielle pour la consolidation du réseau des bibliothèques et l'atteinte des objectifs du plan de rattrapage. Elle souligne également la nécessité d'embaucher des agents de liaison et des bibliothécaires qui travailleront au développement de ces partenariats.

Avant la levée de l'assemblée, **M. Labonté** remercie les personnes présentes pour leurs commentaires et suggestions et il souligne le travail de grande qualité de **Mme Guillemette-Labory** et de **M. Luc Jodoin** ainsi que celui de toute l'équipe de la Direction de la planification des bibliothèques. Il remercie les membres de la commission d'avoir entrepris un travail de réflexion sur la question du réseau des bibliothèques.

Mme Martinez remercie également le public, l'équipe de Mme Guillemette-Labory ainsi que les membres de la commission. Elle mentionne que la présence des citoyens à l'assemblée de ce soir démontre la volonté partagée d'améliorer le réseau des bibliothèques. Pour sa part, elle entend promouvoir la collaboration entre la ville centrale et les arrondissements sur le dossier des bibliothèques.

6.0 Varia

Sans objet

7.0 Levée de l'assemblée

Mme Cinq-Mars remercie tous les intervenants, M. Labonté, Mme Martinez, Mme Guillemette-Labory, M. Luc Jodoin ainsi que les membres de la commission. Elle rappelle que la commission adoptera ses recommandations lors d'une assemblée publique qui aura lieu le 9 mai, à 19 h, à la salle du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Avant la levée de l'assemblée, elle souligne la tenue de diverses activités culturelles dont l'événement de clôture de *Montréal, Capitale mondiale du livre*, le 23 avril 2006.

Sur une proposition de M. Bélisle, appuyée par Mme Biron, l'assemblée est levée à 22 h 30.

ADOPTÉ LE 21 mars 2007

(original signé)

(original signé)

Marie Cinq-Mars
Présidente

André Maisonneuve
Secrétaire-rechercheur